Calculs liés aux marchandises

*Exercice 1*

Une société propose un produit au prix catalogue de CHF 240.- HT. Elle vend durant la période 1'000 produits, en accordant un rabais de 10% à la moitié de ses clients. La marge brute est établie sur une base de 25% du Chiffre d’Affaire Net. Il y a lieu de prendre en compte CHF 50'000.- de charges d’exploitation au total. Il y a lieu de prendre en compte CHF 20.- de frais d’achat nous concernant ainsi que 8 francs de frais d’emballage facturés par le fournisseurs en sus. Le fournisseur nous facture un prix catalogue de CHF 237.60 TTC.- par article. La TVA à prendre en compte est de 8%. Il n’y a pas eu de variation de stock durant la période.

1. Quel est le bénéfice de la société pour la période ?

240 x 1000 = 240'000.- (CAB total)  
Rabais de 10% sur la moitié des ventes = 12'000.-  
CAN = 228'000.- (100%) . MB = 25% du CAN = 57'000.-  
MB – autres charges d’expoitation = bénéfice net : 57'000.- - 50'000.- = **CHF 7'000.-**

1. Quel est le rabais accordé par le fournisseur, en CHF et en % ?

PRAMV = 75% du CAN = 171’000.- (pour 1'000 pièces) = 171.- par pièce. (prama après rabais)  
Achats marchandises : 237.60 TTC = 220 HT + 20.- de frais + 8.- d’emballage = 248 (prama avant rabais)  
Le rabais est donc de 248-171 = 77 CHF par pièce. Ce qui fait un pourcentage de 77/248 = **31.05%**

*Exercice 2*

Dans une entreprise spécialisée dans l’achat-vente de marchandise, il y a eu des achats pour CHF 90'000.- (au prix de revient, 10% du prix de revient d’achat étant constitué de frais d’achat et un rabais négocié avec le fournisseur de 5%). Le chiffre d’affaire des ventes est de CHF 90'000.- (avec un rabais accordé moyen de 10%). La quantité vendue est néanmoins deux fois plus petite que la quantité achetée, les autres charges d’exploitation représentant la moitié de la marge brute.

1. Etablir le compte de résultat de cette société

|  |  |
| --- | --- |
| Achats de marchandises (100%) 85'263.15 - Rabais remises obt. (5%) 4'263.15 + Frais d’achats (10% de 90'000) 9'000.- = PRAMA 90'000.-  -Variation de stock -45'000.-  = PRAMV 45'000.-  Marge brute 45'000.- | Ventes de marchandises 100'000.- - Rabais remises accordés -10'000.-  = CAN 90'000.- |
| Charges d’exploitation 22'500.-  Bénéfice net 22'500.- | Marge Brute 45'000.- |

1. Le patron s’attend à ne pas devoir payer d’impôts : il a acheté pour CHF 90'000.- de marchandises et à vendu pour CHF 90'000.-. Expliquez-lui pourquoi il a tort.

La variation de stock constitue un produit pour sa comptabilité. La marchandise qu’il a vendu avais un prix plus élevé que la marchandise achetée. Il y a donc lieu de constater un bénéfice, qui sera taxé par le fisc.

*Exercice 3*

Au sein de l’entreprise Wichita SA, le patron vous indique qu’il y a eu une diminution de stock de CHF 50’055.-. L’entreprise revend des livres de comptabilité, achetés pour CHF 100.- pièces (prix catalogue, HT), il y a lieu de prendre en compte des frais d’achats de CHF 5.40 (montant TTC, avec une TVA de 8%) par livre et un rabais de 7% du fournisseur. 340 livres ont été achetés durant la période. Un rabais de 10% est accordé aux clients. Les charges d’exploitations se sont élevées à CHF 51'712.50.- ce mois et le taux de marge brute est de 33 1/3 %

1. Quel a été le solde du décompte TVA de la période ?

Tva facturée : 132'562.50 x 8% = 10605.-  
Tva payée : 98 x 8% x 340 livres = 2'665.60  
Tva dûe : 10605 – 2'665.60 = 7'939.40

1. Combien de livres a-t-on vendu si le prix de vente d’un livre est de CHF 151.20 brut (TTC, tva à 8%)

147'291.65 / 140 = 1'052 pièces (arrondi à l’unité).   
La différence provient sûrement d’un rabais plus ou moins grand accordé une fois  
…(et du fait que les chiffres sont aléatoires)

1. Etablir le compte de résultat de la période. ­­

|  |  |
| --- | --- |
| Achats de marchandises (x340) 34'000.- - Rabais du fournisseur (7x340) -2'380.- + Frais d’achats (340x 5.00 (attention ht)) 1'700.- = PRAMA 33'320.-  Variation de stock 55'000.-  = PRAMV (2/3) 88'375.-  Marge brute (1/3) 44'187.50 | Ventes de marchandises 147'291.65 - Rabais remises accordés 14'729.15  = CAN (3/3) 132'562.50 |
| Charges d’exploitation 51'712.50  Résultat net (perte) -7’525.- | Marge Brute 44'187.50 |